

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DAC 500 Demande de classement à la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France d'œuvres de l'Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux et de deux tableaux d'Abel de Pujol et d'Alexandre-Charles Guillemot.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

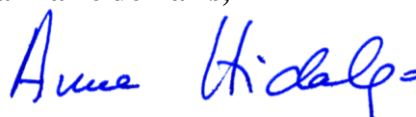
Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de demander à la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France le classement d'un ensemble d'œuvres de l'Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux et de deux tableaux d'Abel de Pujol et d'Alexandre-Charles Guillemot ;

Sur le rapport présenté par Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à demander à la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France le classement d'un ensemble d'œuvres de l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux et de deux tableaux d'Abel de Pujol et d'Alexandre-Charles Guillemot.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO